Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

+1 514 397 7400 Numéro général
+1 514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Pierre-Olivier Charlebois
Direct (514) 397 5291
pcharlebois@fasken.com

Le 11 septembre 2017
No de dossier : 16931/115805.00184

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : **BUDGET DE PARTICIPATION ET SUJETS D'INTERVENTION**
Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2018
Dossier : R-4003-2017 - Phase 2

Chère consœur,

Suite à la décision D-2017-093 rendue le 6 septembre 2017 par la Régie de l'énergie, la FCEI identifie les sujets sur lesquels elle prévoit intervenir en phase 2 du dossier R-4003-2017.

Dans une perspective d'allègement réglementaire, Gazifère propose un mode d'étude du revenu requis basé sur un indicateur de référence. Bien qu'elle partage l'objectif d'allègement réglementaire visé par Gazifère, la FCEI juge que le mode d'étude du revenu requis proposé n'est pas souhaitable. De plus, elle n'est pas convaincue qu'un tel indicateur permet de rencontrer les exigences de la Loi sur la Régie de l'énergie. Elle prévoit donc recommander à la Régie de ne pas retenir cette proposition.

Gazifère propose des changements aux tests économiques de son PGÉE. La FCEI souhaite questionner Gazifère sur certains aspects méthodologiques liés à ces modifications, notamment en ce qui a trait aux bénéfices liés aux économies d'eau.

Gazifère propose des ajustements à sa stratégie de conformité pour le marché du carbone. Les pièces détaillant cette proposition ayant été déposée sous pli confidentiel et considérant les courts délais entre le dépôt de la preuve et l'échéance de dépôt de budgets de participation, la FCEI n'a pas été en mesure de consulter ces documents à ce stade-ci. Elle compte toutefois en prendre connaissance et potentiellement intervenir sur cet enjeu.

Le budget d'analyse détaillé demandé par la FCEI est établi sur la base d'une participation à toutes les étapes de la phase 2 pour les deux premiers sujets identifiés.

La FCEI inclut également une contingence relative à la stratégie de conformité pour le marché du carbone.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Pierre-Olivier Charlebois
POC/mb
p.j.